Cie E.E.C.C.

Compagnie Européenne d'Expertise et de Commissariat aux Comptes

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES - MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE PARIS

11, rue de Wattignies
75012 PARIS
Téléphone : 01 44 75 43 75
Télécopie : 01 44 75 03 12
E-mail : courrier@cie-eecc.com
Internet : www.cie-eecc.com

FIPEC
Fédération des Industries, Peintures,
Encres, Couleurs, Colles & Adhésifs

Syndicat Professionnel
42 avenue Marceau
75008 PARIS

Rapport Général

Exercice clos le 31 décembre 2012

COMPTES ANNUELS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

FIPEC

Exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Fédération **FIPEC**, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du syndicat à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la variation du résultat net comptable exposée dans les faits caractéristiques de l'exercice de l'annexe des comptes annuels.

FIPEC

Fédération des Industries, Peintures,
Encres, Couleurs & Adhésifs

Syndicat Professionnel
42 avenue Marceau
75008 PARIS

COMPTES ANNUELS
31 Décembre 2012

Bilan actif

FIPEC

Etats de synthèse au 31/12/2012

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/12	Net au 31/12/11
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	10 833	10 833		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	62 178	62 178		
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	13 865	13 865		
Autres immobilisations corporelles	940 833	940 833		
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	15 397		15 397	15 397
Autres titres immobilisés				
Prêts	13 534	10 671	2 862	4 576
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**1 056 641**	**1 038 381**	**18 260**	**19 973**
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	31 817		31 817	8 215
Fournisseurs débiteurs				9 143
Personnel	10 686		10 686	10 585
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
Autres créances	523		523	84
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement	3 432 919	153 449	3 279 471	3 032 584
Disponibilités	66 443		66 443	71 018
Charges constatées d'avance	40 586		40 586	40 897
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**3 582 974**	**153 449**	**3 429 526**	**3 172 525**
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	**4 639 615**	**1 191 830**	**3 447 785**	**3 192 499**

Bilan passif

	Net au 31/12/12	Net au 31/12/11
PASSIF		
Capital social ou individuel		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	2 908 448	3 214 858
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	***241 494***	***-306 410***
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**3 149 942**	**2 908 448**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	69 167	93 479
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**69 167**	**93 479**
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 231	51 478
Personnel	*45 795*	*36 270*
Organismes sociaux	*131 967*	*101 724*
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires		
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales		
Dettes fiscales et sociales	177 762	137 994
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	684	1 099
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	**228 676**	**190 571**
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	**3 447 785**	**3 192 499**

COMPTE DE RESULTAT

FIPEC

Etats de synthèse au 31/12/2012

	du 01/01/12 au 31/12/12 12 mois	%	du 01/01/11 au 31/12/11 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
Production vendue	1 739 474	100,00	1 627 057	100,00	112 417	6,91
Production stockée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits	24 328	1,40	22 423	1,38	1 905	8,50
Total	**1 763 802**	**101,40**	**1 649 480**	**101,38**	**114 322**	**6,93**
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises						
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p & aut.approv.						
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	611 823	35,17	618 424	38,01	-6 601	-1,07
Total	**611 823**	**35,17**	**618 424**	**38,01**	**-6 601**	**-1,07**
MARGE SUR M/SES & MAT	**1 151 979**	**66,23**	**1 031 056**	**63,37**	**120 923**	**11,73**
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	89 408	5,14	89 657	5,51	-248	-0,28
Salaires et Traitements	714 133	41,05	726 497	44,65	-12 364	-1,70
Charges sociales	334 719	19,24	332 716	20,45	2 002	0,60
Amortissements et provisions						
Autres charges	1 500	0,09	9 106	0,56	-7 605	-83,52
Total	**1 139 760**	**65,52**	**1 157 975**	**71,17**	**-18 215**	**-1,57**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**12 218**	**0,70**	**-126 919**	**-7,80**	**139 138**	**-109,63**
Produits financiers	272 881	15,69	8 893	0,55	263 988	NS
Charges financières	52 979	3,05	199 009	12,23	-146 030	-73,38
Résultat financier	**219 902**	**12,64**	**-190 116**	**-11,68**	**410 018**	**-215,67**
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	**232 120**	**13,34**	**-317 035**	**-19,49**	**549 156**	**-173,22**
Produits exceptionnels	10 074	0,58	10 625	0,65	-551	-5,19
Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel	**10 074**	**0,58**	**10 625**	**0,65**	**-551**	**-5,19**
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	701	0,04			701	
RESULTAT DE L'EXERCICE	**241 494**	**13,88**	**-306 410**	**-18,83**	**547 904**	**-178,81**

FIPEC
31/12/2012

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels, comprenant un bilan clos le 31/12/2012 dont le total est de 3 447 785 €, et un compte de résultat de l'exercice 2012, dégageant un résultat bénéficiaire de 241 494 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2012 au 31/12/2012.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Président de FIPEC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes,
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et en particulier au règlement n° 2009 -10 du Comité de la réglementation comptable.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits caractéristiques de l'exercice

La variation du résultat net comptable, s'explique essentiellement par une augmentation des cotisations perçues de près de 7 %, et par une augmentation importante de la valeur du portefeuille des valeurs mobilières de placement.

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Néant.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Immobilisations

Les immobilisations sont totalement amorties l'année de leur acquisition.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Cotisations

Elles constituent l'exécution d'une obligation contractuelle résultant de l'adhésion. Aussi, elles ont été rattachées aux produits de l'exercice de référence, c'est-à-dire à la période couverte par l'adhésion. Les cotisations appelées mais non encaissées sont donc comprises dans les produits d'exploitation.

Engagement au titre des indemnités de départ à la retraite :

L'engagement pour indemnités de départ à la retraite, fait l'objet d'un calcul conforme à la recommandation du Conseil National de la Comptabilité n° 2003 R.01 du 01/04/2003, dont les hypothèses et le résultat sont présentés dans la présente annexe :

▪ HYPOTHESES : La méthode de calcul appliquée est la méthode rétrospective prorata-temporis. La hausse moyenne annuelle des salaires est

de 2 %, le taux d'actualisation et de revalorisation annuelle nette du fonds est de 2,25 % (inflation comprise), la table de mortalité utilisée est la table réglementaire TV88/90, le taux de rotation constant retenu pour l'ensemble du personnel est de 2 %, le taux de charges sociales patronales appliqué est de 45 % ; il est par ailleurs considéré, que tous les salariés prennent l'initiative de leur départ à la retraite à l'âge de 65 ans, ce qui engendre l'exigibilité des charges sociales sur les indemnités, et accroit d'autant le montant de l'engagement.

▪ La valeur actuelle probable des indemnités à verser, à l'atteinte par les salariés de l'âge de 65 ans, et selon les éléments démographiques et les paramètres retenus, est de 193 038 €.

Autres informations

Les frais d'achats sur titres OPCVM sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Tableau des ressources de l'année

RESSOURCES DE L'ANNEE	
Cotisations reçues	1 739 474 €
Reversements de cotisations	- 190 684 €
Subventions reçues	
Autres produits d'exploitation perçus	
Produits financiers perçus	58 214 €
TOTAL DES RESSOURCES	**1 607 004 €**

Information sur le périmètre de consolidation (l'article L.2135-2 du code du travail**): information sur la nature du lien de contrôle :**

ENTITE	COMMENTAIRE
CERIPEC	Les statuts de l'association CERIPEC, prévoient que ses deux membres fondateurs, FIPEC et SIPV (dorénavant SIPEV) disposent de droit de chacun un siège au conseil directeur. Le président du Conseil Directeur est le président de FIPEC ; le trésorier est le directeur général de FIPEC, le secrétaire est l'ancien président de FIPEC. La FIPEC est donc réputée assurer le contrôle exclusif de CERIPEC, au sens du § 2.2.2 de l'annexe au règlement n° 2009 – 10 du Comité de la Réglementation Comptable. Pour les besoins de la consolidation, l'analyse du pourcentage d'intérêt de FIPEC dans CERIPEC, en application du § 2.2.6 de l'annexe au règlement n° 2009 – 10 précité, conduit à un taux de 50 %.
GRPV	Les deux uniques adhérents du GRPV sont la FIPEC et le SIPV (SIPEV) ; le GRPV est représenté par les présidents respectifs de FIPEC et de SIPV, lesquels sont respectivement président et vice-président. Considérant que le SIPV est lui même adhérent de la FIPEC, que le président de FIPEC est président de GRPV, il peut en être déduit, en vertu des dispositions du § 2.2.2 de l'annexe au règlement précité, que le contrôle exercé par FIPEC sur le GRPV est exclusif. Pour les besoins de la consolidation, le pourcentage d'intérêt de FIPEC dans le GRPV s'établit à 50 %.
SCI MARCEAU	Le capital de la SCI MARCEAU est détenu à hauteur de 10,5 % par FIPEC et de 46,5 % par le GRPV. Compte tenu que le GRPV est contrôlé par la FIPEC, il peut en être déduit que FIPEC exerce un contrôle exclusif sur la SCI MARCEAU. Pour les besoins de la consolidation, le pourcentage d'intérêt de FIPEC dans la SCI MARCEAU est fixé à 33,75 % (participation directe de 10,5 % + participation indirecte par l'intermédiaire du GRPV de 23,25 %).
SARL SOGEFI	Le capital de SOGEFI est détenu à 80 % par la FIPEC. SOGEFI est donc sous le contrôle exclusif de cette dernière. Pour les besoins de la consolidation le pourcentage d'intérêt de FIPEC dans SOGEFI est de 80 %.

Provision pour financement des actions d'intérêt général

Le solde de la provision constituée au titre des dépenses exceptionnelles à engager en faveur des marchés de la peinture, représentait au 31 décembre 2012 : 69 167 €.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous attirons votre attention sur les éléments suivants figurant dans l'annexe :

- Les comptes annuels incluent une provision pour le financement des actions par marché et des projets en cours définis par le Conseil d'Administration.

  La provision constatée sur les exercices précédents a bien fait l'objet d'un ajustement au prorata des dépenses réellement engagées.

  A la clôture, le solde des provisions ainsi constitué s'élève à 69.167 €.

- Les indemnités Retraite sont évaluées selon la recommandation du Conseil National de la Comptabilité N°2003 R.01 du 01.04.2003. Les modalités de calcul et d'application figurent dans l'annexe aux comptes annuels.

  La valeur probable des indemnités à verser, à l'atteinte par les salariés de l'âge de 65 ans, et selon les éléments démographiques et les paramètres retenus est de 193.038 €.

Pour les points qui précèdent, nous avons apprécié le bien fondé et la correcte application de la méthodologie mise en œuvre, apprécié le caractère raisonnable des données et des hypothèses retenues, et vérifié que la note de l'annexe donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 3 mai 2013

Cie EECC
Patrice MARTIN
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Cie E.E.C.C.

Compagnie Européenne d'Expertise et de Commissariat aux Comptes

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES - MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE PARIS

11, rue de Wattignies
75012 PARIS
Téléphone : 01 44 75 43 75
Télécopie : 01 44 75 03 12
E-mail : courrier@cie-eecc.com
Internet : www.cie-eecc.com

FIPEC
Fédération des Industries, Peintures,
Encres, Couleurs, Colles & Adhésifs

Syndicat Professionnel
42 avenue Marceau
75008 PARIS

Rapport sur les Comptes Consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2012

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés

FIPEC

Exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Fédération **FIPEC**, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans l'annexe concernant les principes comptables et méthode de consolidation et plus particulièrement le point relatif au périmètre de consolidation.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, pour émettre l'opinion ci-dessus, sur les comptes consolidés pris dans leur ensemble et qui ont porté, notamment, sur les principes comptables suivis et les estimations significatives, plus particulièrement la définition du périmètre de consolidation, retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que sur leur présentation d'ensemble, n'appellent pas d'autres commentaires que ceux exprimés pour émettre l'opinion ci-dessus.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 3 mai 2013

Cie EECC
Patrice MARTIN
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

COMPTES CONSOLIDES

Groupe FIPEC: BILAN CONSOLIDE

PASSIF	**31/12/2012**	**31/12/2011**	**31/12/2010**
Réserves de FIPEC	2 908 448,26	3 214 858,34	3 238 547,00
Réserves consolidées part du Groupe	257 632,93	270 116,57	283 300,00
Résultat de l'exercice: part du Groupe	231 078,86	- 318 893,72	- *36 872,00*
SITUATION NETTE DU GROUPE	**3 397 160,05**	**3 166 081,19**	**3 484 975,00**
Inrérêts minoritaires dans les Réserves	204 000,17	206 038,38	208 849,00
Inrérêts minoritaires dans le Résultat	- 2 327,30	- 2 038,21	- *2 811,00*
INTERETS MINORITAIRES	**201 672,87**	**204 000,17**	**206 038,00**
Provisions pour actions spécifiques	69 167,40	93 479,12	115 902,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**69 167,40**	**93 479,12**	**115 902,00**
Dettes	224 506,99	177 595,36	215 231,00
TOTAL DU PASSIF	**3 892 507,31**	**3 641 155,84**	**4 022 146,00**

ACTIF			
Actif Immobilisé	37 213,47	39 716,46	42 875,00
Actif circulant	4 008 742,53	3 969 555,38	4 148 378,00
Provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement	- 153 448,69	- 368 116,00	- 169 107,00
TOTAL DE L'ACTIF	**3 892 507,31**	**3 641 155,84**	**4 022 146,00**

Groupe FIPEC: COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

	2012	**2011**	**2010**
Produits d'exploitation	1 730 895,06	1 616 763,49	1 537 287,00
Achats et charges externes	- 590 705,49	- 623 727,24	- 575 474,00
Impôts et taxes	- 89 572,48	- 89 818,52	- 74 749,00
Salaires et Traitements	- 714 132,57	- 726 496,52	- 648 285,00
Charges sociales	- 334 718,78	- 332 716,47	- 301 022,00
Amortissements et provisions	- 789,62	- 199 921,56	- 1 154,00
Autres charges	- 2 201,75	- 9 106,62	- 668,00
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 1 225,63	- 365 023,44	- 64 065,00
Résultat financier	219 903,04	11 043,53	98 167,00
Résultat Exceptionnel	10 074,15	33 047,98	- 73 785,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	**228 751,56**	**- 320 931,93**	**- 39 683,00**

Groupe FIPEC: BILAN CONSOLIDE

PASSIF	**31/12/2012**	**31/12/2011**	**31/12/2010**
Réserves de FIPEC	2 908 448,26	3 214 858,34	3 238 547,00
Réserves consolidées part du Groupe	257 632,93	270 116,57	283 300,00
Résultat de l'exercice: part du Groupe	231 078,86	- 318 893,72	- *36 872,00*
SITUATION NETTE DU GROUPE	**3 397 160,05**	**3 166 081,19**	**3 484 975,00**
Inrérêts minoritaires dans les Réserves	204 000,17	206 038,38	208 849,00
Inrérêts minoritaires dans le Résultat	- 2 327,30	- 2 038,21	- *2 811,00*
INTERETS MINORITAIRES	**201 672,87**	**204 000,17**	**206 038,00**
Provisions pour actions spécifiques	69 167,40	93 479,12	115 902,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**69 167,40**	**93 479,12**	**115 902,00**
Dettes	224 506,99	177 595,36	215 231,00
TOTAL DU PASSIF	**3 892 507,31**	**3 641 155,84**	**4 022 146,00**

ACTIF			
Actif Immobilisé	37 213,47	39 716,46	42 875,00
Actif circulant	4 008 742,53	3 969 555,38	4 148 378,00
Provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement	- 153 448,69	- 368 116,00	- 169 107,00
TOTAL DE L'ACTIF	**3 892 507,31**	**3 641 155,84**	**4 022 146,00**

Groupe FIPEC: COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

	2012	**2011**	**2010**
Produits d'exploitation	1 730 895,06	1 616 763,49	1 537 287,00
Achats et charges externes	- 590 705,49	- 623 727,24	- 575 474,00
Impôts et taxes	- 89 572,48	- 89 818,52	- 74 749,00
Salaires et Traitements	- 714 132,57	- 726 496,52	- 648 285,00
Charges sociales	- 334 718,78	- 332 716,47	- 301 022,00
Amortissements et provisions	- 789,62	- 199 921,56	- 1 154,00
Autres charges	- 2 201,75	- 9 106,62	- 668,00
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 1 225,63	- 365 023,44	- 64 065,00
Résultat financier	219 903,04	11 043,53	98 167,00
Résultat Exceptionnel	10 074,15	33 047,98	- 73 785,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	**228 751,56**	**- 320 931,93**	**- 39 683,00**

GROUPE FIPEC
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES
31 DECEMBRE 2012

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés ont été établis conformément au règlement n° 2009 – 10 du Comité de la Réglementation Comptable, homologué le 31 Décembre 2009, et aux dispositions du règlement n°99-02 de ce même Comité, homologué par l'arrêté du 22 Juin 1999, auxquelles renvoie le règlement n° 2009 – 10 précité.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes consolidés.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels des entités suivantes, contrôlées de façon durable et exclusive par FIPEC, sont consolidés par intégration globale.

Le **périmètre de consolidation** est défini dans le tableau ci-dessous.

ENTITE	COMMENTAIRE	% d'intérêts
CERIPEC	Les statuts de l'association CERIPEC, prévoient que ses deux membres fondateurs, FIPEC et SIPV (dorénavant SIPEV) disposent de droit, de chacun un siège au conseil directeur. Le président du Conseil Directeur est le président de FIPEC ; le trésorier est le directeur général de FIPEC, le secrétaire est l'ancien président de FIPEC. La FIPEC est donc réputée assurer le contrôle exclusif de CERIPEC, au sens du § 2.2.2 de l'annexe au règlement n° 2009 – 10 du Comité de la Réglementation Comptable. Pour les besoins de la consolidation, l'analyse du pourcentage d'intérêt de FIPEC dans CERIPEC, en application du § 2.2.6 de l'annexe au règlement n° 2009 – 10 précité, conduit à un taux de 50 %.	50 %
GRPV	Les deux uniques adhérents du GRPV sont la FIPEC et le SIPV (SIPEV) ; le GRPV est représenté par les présidents respectifs de FIPEC et de SIPV, lesquels sont respectivement président et vice-président. Considérant que le SIPV est lui même adhérent de la FIPEC, que le président de FIPEC est président de GRPV, il peut en être déduit, en vertu des dispositions du § 2.2.2 de l'annexe au règlement précité, que le contrôle exercé par FIPEC sur le GRPV est exclusif. Pour les besoins de la consolidation, le pourcentage d'intérêt de FIPEC dans le GRPV s'établit à 50 %.	50 %
SCI MARCEAU	Le capital de la SCI MARCEAU est détenu à hauteur de 10,5 % par FIPEC et de 46,5 % par le GRPV. Compte tenu que le GRPV est contrôlé par la FIPEC, il peut en être déduit que FIPEC exerce un contrôle exclusif sur la SCI MARCEAU. Pour les besoins de la consolidation, le pourcentage d'intérêt de FIPEC dans la SCI MARCEAU est fixé à 33,75 % (participation directe de 10,5 % + participation indirecte par l'intermédiaire du GRPV de 23,25 %).	33,75 %
SARL SOGEFI	Le capital de SOGEFI est détenu à 80 % par la FIPEC. SOGEFI est donc sous le contrôle exclusif de cette dernière. Pour les besoins de la consolidation le pourcentage d'intérêt de FIPEC dans SOGEFI est de 80 %.	80 %

La clôture des exercices comptables des entités consolidées intervient le 31 Décembre.

La valeur actuelle probable de l'**engagement** de l'ensemble des entités consolidées, au titre des **indemnités de départ en retraite**, représente un montant de 193 038 € ce montant, qui n'a pas été provisionné dans les comptes consolidés, ainsi que le permet le code de Commerce, a été estimé en retenant les hypothèses suivantes :

- La méthode de calcul appliquée est la méthode rétrospective prorata-temporis. La hausse moyenne annuelle des salaires est de 2 %, le taux d'actualisation et de revalorisation annuelle nette du fonds est de 2,25 % (inflation comprise), la table de mortalité utilisée est la table réglementaire TV88/90, le taux de rotation constant retenu pour l'ensemble du personnel est de 2 %, le taux de charges sociales patronales appliqué est de 45 % ; il est par ailleurs considéré, que tous les salariés prennent l'initiative de leur départ à la retraite à l'âge de 65 ans, ce qui engendre l'exigibilité des charges sociales sur les indemnités, et accroit d'autant le montant de l'engagement.

Le **détail du résultat consolidé** s'établit comme suit :

Résultat de GRPV	808 €
Résultat de la SCI MARCEAU	0
Résultat de CERIPEC	-71 €
Résultat de SOGEFI	- 13 479 €
Résultat de FIPEC	241 494 €
RESULTAT NET CONSOLIDE	**228 752 €**

Reconstitution des capitaux propres consolidés (avant prise en compte du résultat de l'exercice) **à partir des comptes sociaux :**

Situation nette GRPV	25 188
Situation nette SCI	31 251
Situation nette CERIPEC	302 791
Situation nette SOGEFI	131 978
Situation nette FIPEC	2 908 448
Déduction élimination parts SCI (3 201 + 14 178)	- 17 379
Déduction élimination titres SOGEFI	- 12 196
Déduction intérêts minoritaires dans réserves GRPV	- 12 771
Déduction intérêts minoritaires dans réserves SCI	- 13 438
Déduction intérêts minoritaires dans réserves CERIPEC	- 151 395
Déduction intérêts minoritaires dans réserves SOGEFI	-26 396
TOTAL	**3 166 081**

La variation des capitaux propres consolidés se justifie comme suit :

Situation nette consolidée, part du Groupe, au 31 12 2012	3 166 081
Résultat consolidé, part du Groupe, de l'exercice 2012	231 079
Situation nette consolidée, part du Groupe, au 31 12 2012	3 397 160

Tableau de financement consolidé

Résultat net Groupe	231 079
Résultat net Part des Minoritaires	- 2 327
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie	790
Provisions & reprises de provisions pour dépréciation des valeurs mobilières de placement et pour actions spécifiques	-238 979
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	**- 9 437**
Réduction des immobilisations brutes	1 713
REDUCTION DU FONDS DE ROULEMENT	**-7 724**